



DÉLIBÉRATION n° 2015-10-02-15

du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes

Séance du 2 octobre 2015

POINT 15 : APPROBATION DE DEMANDE DE MODIFICATIONS DE MAQUETTES DE LICENCES, DE MASTERS ET DE DOCTORATS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les Statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014, modifiés le 30 janvier 2015 ;
- VU** l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 10 septembre 2015 ;
- VU** l'examen par la Commission Permanente du Conseil d'Administration du 22 septembre 2015 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE, à l'unanimité avec 27 voix pour, la demande de création de la maquette Licence Master Doctorat, présentée par l'UFR de Sciences Pharmaceutiques et Biologiques, dont le dossier est joint en annexe.

À Nantes, le 2 octobre 2015

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX



Dossier de création de la 6^{ème} année parcours officine

**Demande de création de la 6^{ème} année parcours officine –
Présentation détaillée – Annexes pédagogiques et fiches
pédagogiques**



UNIVERSITÉ DE NANTES



UFR
des Sciences
Pharmaceutiques
et Biologiques

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE GESTION
DE L'U.F.R. DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES ET BIOLOGIQUES
DU JEUDI 19 MARS 2015 SIÉGEANT EN FORMATION PLÉNIÈRE**

4 – AFFAIRES PÉDAGOGIQUES

↳ Proposition de maquette 6^{ème} année Officine

Mme DUFLOS, Vice-Doyen à la pédagogie, présente la proposition de maquette pour la 6^{ème} année Officine, présentée lors du dernier Conseil de Formation et de la Pédagogie du 5 mars 2015 (*cf documents joints*).

Après discussion, le Conseil de Gestion émet un avis favorable à l'unanimité à la proposition de maquette pour la 6^{ème} année Officine.

A Nantes, le 19 mars 2015



La Directrice
de l'UFR des Sciences
Pharmaceutiques et Biologiques

Mme Le ~~Doyen~~ Virginie FERRÉ



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE GESTION
DE L'U.F.R. DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES ET BIOLOGIQUES
DU JEUDI 19 MARS 2015 SIÈGEANT EN FORMATION PLÉNIÈRE**

↳ Proposition de maquette 6^{ème} année Officine

3^{ème} cycle court « Officine »

1^{er} semestre

UE Suivi Officiel

12 ECTS

- Oncologie (environ 20h)
- Suivi grossesse/ petite enfance (20h en collaboration avec école sage-femme)
- Prise en charge officinale (comprend les enseignements des lundis matin) (70 à 80 h)
Pharmacovigilance, tabacologie, vaccination, orthopédie, MAD, compression, TROD, entretiens pharmaceutiques, commentaires d'ordonnances... journée PRAQ

UE Environnement socio-économique -

5 ECTS

- Gestion comptabilité (20h CM) Evaluation : écrit
- Management (10h TD) Évaluation : cc
- Merchandising (10h TD) Évaluation : cc
- Législation (10h CM) Evaluation : cc ?
Inspection : 3h, SS : 3h, législation vétérinaire : 3h

UE Préparations officinales

2 ECTS

Préparations officinales : (21h TP/ 4,5h ED) Evaluation : examen TP

UE Communication

2 ECTS

- Communication à l'officine (4,5h TD)
- Psychologie : Ateliers « affirmation de soi au comptoir » (5h TD) : 2X2h30/étudiants en petits groupes de 14 dans la pharmacie pédagogique Evaluation : cc, 2^{ème} session : oral
- Poster santé publique : 2hCM + présentation du projet : 6 h TD Evaluation : poster
- Actualités pharmaceutiques revue de presse : 3h TD

Évaluation : CC dont poster santé publique et dossier actualités



Le Directeur de l'UFR des Sciences
Pharmaceutiques et Biologiques

Madame le Doyen Virginie FERRÉ



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE GESTION
DE L'U.F.R. DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES ET BIOLOGIQUES
DU JEUDI 19 MARS 2015 SIÉGEANT EN FORMATION PLÉNIÈRE**

↳ Proposition de maquette 6^{ème} année Officine

3^{ème} cycle court « Officine »

UE librement choisi n°1 : Reconnaissances officinales 3 ECTS

Champignons : 16,5h (TP et sorties) - Évaluation : cc
Animaux : 5h CM, 6 h TD

UE librement choisi n°2 : 3 ECTS

Douleurs et soins palliatifs : 25h CM Evaluation : écrit (1 dossier clinique)

UE librement choisi n°3 : Conseil en homéopathie 3 ECTS

Conseil homéopathique (30h ED) Evaluation : 1^{ère} session 1h écrit
2^{ème} session : oral

2^{ème} semestre

Stage Officiel 6 mois temps plein : (début en décembre)

Évaluation

Oral de pratique officinal : examen oral	coefficient 6
Préparation : examen pratique	coefficient 3
Posologies	coefficient 0,5
Reconnaissances de plantes	coefficient 0,5
Pharmacovigilance - Pharmacodépendance	coefficient 0,5
Procédure Qualité	coefficient 0,5
Evaluation par le maître de stage	coefficient 1

Le Directeur de l'UFR des Sciences
Pharmaceutiques et Biologiques

Madame le Doyen Virginie PERRE



Dossier de création de la 6^{ème} année parcours officine

Partie A : Présentation générale de la formation

Dossier déposé

- dans le cadre de la contractualisation 2012-2015 (vague B)
- hors vague B de contractualisation

Établissement déposant

Nom : UNIVERSITÉ DE NANTES
Adresse : 1 QUAI DE TOURVILLE
BP 13522
44035 NANTES CEDEX 1

Date d'examen et avis du CFVU sur la création :

Date d'examen et délibération du CA sur la création :

Secteur DGESIP (voir annexe) :

I. FICHE D'IDENTITÉ DE LA FORMATION

UFR de rattachement : UFR des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

DOMAINE :

MENTION : cycle court à orientation professionnelle officine : 6^{ème} année des études de pharmacie parcours officine

SPÉCIALITE ÉVENTUELLES (STAPS ET LANGUES) :

MODALITÉS D'ENSEIGNEMENT Formation initiale

RESPONSABLE DE LA FORMATION : Directeur de la faculté

- NOM ET Prénom : FERRE Virginie
- Coordonnées : UFR des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques
9 rue Bias, 44035 Nantes
- Statut : PUPH
- Section CNU : 82

ÉTABLISSMENT SUPPORT ADMINISTRATIF (responsable du dépôt du dossier) :

ÉTABLISSMENT(S) CO HABILITÉS (S)¹ ÉVENTUELS :

ÉTABLISSMENT (S°) PARTENAIRES ÉVENTUELS

¹ La cohabilitation doit traduire une politique de coopération forte entre établissements d'enseignement supérieur (dans le cas contraire un simple partenariat suffit) Concrètement cette coopération aboutit à la délivrance, par un ou plusieurs établissements, d'un diplôme qui doit s'insérer dans la stratégie de formation des établissements cohabilités. Cela suppose :

- des apports réciproques significatifs en termes d'enseignants et de potentiel de recherche
- une équipe de formation commune
- un adossement recherche complémentaire
- la coopération doit porter sur des niveaux équivalents domaine-mention ou domaine-mention et spécialité

les intitulés doivent être identiques

CONTEXTE ET ENJEUX DE LA CRÉATION

Justification du projet

La demande de création d'une 6^{ème} année parcours officine pour les études en sciences pharmaceutiques, répond aux exigences de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie modifiant le décret n° 84-932 du 17 octobre 1984 relatif aux diplômes de l'enseignement supérieur.

De plus, le déroulement des études de pharmacie est profondément modifié par la disparition de la première année spécifique pharmaceutique et la création d'une Première Année Commune des Études de Santé selon l'arrêté du 28 octobre 2009. Elle fait suite à la création du Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP) et du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutique (DFASP).

Les études en vue du diplôme d'État de docteur en pharmacie se composent de trois cycles :

1. Le Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques sanctionne le premier cycle; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence. Les deux premiers semestres correspondent à la première année commune aux études de santé, organisée par l'arrêté du 28 octobre 2009 susvisé.
2. Le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques, défini au présent arrêté, sanctionne le deuxième cycle ; il comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.
3. Le troisième cycle comporte :
 - soit un cycle court de deux semestres de formation au-delà du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques, défini au présent arrêté,
 - soit un cycle long de huit semestres de formation pour les étudiants reçus au concours de l'internat en pharmacie, en application des dispositions de l'article L.633-2 du code de l'éducation,
 - la soutenance d'une thèse.

L'application du schéma LMD, est contraint :

- Au niveau Licence par une année commune à tous les métiers de santé Médecine Odontologie, Maïeutique et Pharmacie avec un examen classant.
- Au niveau M par un tronc commun des enseignements qui court jusqu'au début du DFASP1 S2.
- Une spécialisation par parcours qui débute en DFASP1 S2.
- Une année Hospitalo-Universitaire en DFASP2 pharmaceutique qui se traduit par un mi-temps hospitalier (pour toutes les filières), il reste donc 300h d'enseignement.
- Le concours national d'internat en décembre du DFASP2 pour le parcours pharmacie hospitalière et biologie médicale.
- Une sixième année d'étude avec 6 mois de stage professionnel pour le parcours officine et pour le parcours industrie-recherche.

Place de la formation :

Organigramme des études de pharmacie suite à la création de la PACES et l'application du schéma LMD

1 ^{ère} année commune des études de santé PACES		Formation commune + UE spécifiques pharmacie Épreuve « classante » Stage de découverte		
DFGSP 2	S 3 S 4	Formation commune de base UE obligatoires-1UE optionnelle-stage professionnel		
DFGSP 3	S 5 S 6	Formation commune de base- enseignements coordonnés Stage d'application 2UE optionnelles - préorientation professionnelle		
DFASP1	S1	Fin du socle commun avec enseignements coordonnés Stage d'application		
	S2	Enseignements spécifiques		
		Officine	Pharmacie hospitalière et biologie médicale	Industrie recherche
DFASP2	S3	Année Hospitalo-Universitaire		
	S4	Officine	Pharmacie hospitalière et biologie médicale	Industrie recherche
6^{ème} année Troisième cycle court	S1	Enseignements théoriques		
	S2	Stage pratique professionnel 6 mois		

Place de la formation dans les contextes régional et national

La formation de praticien de santé expert du médicament et des autres produits de santé est une exigence en termes de santé publique. Les missions de santé publique du Pharmacien sont multiples, elles se situent à l'interface du patient et des produits de santé pour une meilleure utilisation des médicaments et des matériels médicaux, à la recherche d'une meilleure efficacité et d'une plus grande sécurité. Elles se situent également dans le domaine de la biologie pour faciliter le diagnostic médical, la prescription des médicaments et le suivi thérapeutique.

Le Pharmacien intervient en particulier : au sein de l'officine, à l'hôpital, dans l'industrie pharmaceutique, dans la répartition et la distribution en gros des médicaments, en biologie, en recherche et dans des activités diverses telles que la cosmétologie, l'agroalimentaire, l'hygiène, l'assurance qualité, l'administration.

Les besoins en diplômés sont importants, en effet les études prospectives réalisées par la profession (Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens, <http://www.ordre.pharmacien.fr>) et par l'observatoire démographique des professions de santé ont montré un déficit important pour faire face à l'augmentation des activités pharmaceutiques liées au vieillissement de la population et à l'émergence de nouvelles missions sanitaires (animation de réseau de soins, actions de prévention, surveillance des maladies chroniques, éducation thérapeutique).

II. OBJECTIFS DE LA FORMATION

Objectifs

La 6^{ème} année parcours officine d'une durée de deux semestres doit permettre à l'étudiant :

- D'approfondir les connaissances et les compétences afférentes à l'orientation professionnelle choisie.
- De préparer sa thèse en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie.

Objectifs en termes de compétences à acquérir :

La formation a pour objectifs :

1. l'acquisition de connaissances scientifiques, médicales et pharmaceutiques complétant et approfondissant celles acquises au cours du cycle précédent ;
2. l'acquisition de connaissances pratiques : stages et formations à la pratique officinale ;
3. l'acquisition des compétences permettant d'assurer le rôle d'écoute et d'accompagnement auprès du patient ;
4. l'apprentissage du travail en équipe et l'acquisition des techniques de communication, indispensables à l'exercice professionnel.

Objectifs en termes de débouchés (insertion professionnelle ou poursuite d'étude): secteurs principaux d'activités, profils de postes visés, métiers actuels ou futurs concernés

La 6^{ème} année parcours officine représente la dernière année des études de pharmacie pour cette orientation professionnelle. Elle permet à l'étudiant de préparer sa thèse en vue de l'obtention de Diplôme de docteur en pharmacie. Cette thèse peut être soutenue au cours du 3^{ème} cycle court ou au plus tard dans un délai de deux ans après la validation de cette 6^{ème} année.

Objectifs en termes de flux pour la prochaine période.

Le Numerus Clausus de l'UFR de pharmacie de Nantes est de 102 étudiants depuis 6 années. Le nombre d'étudiants choisissant cette orientation professionnelle varie tous les ans (entre 30 et 40 étudiants parmi les 102).

Dossier de création de
Troisième cycle court orientation professionnelle officine

Partie B : Présentation détaillée de la formation : 6^{ème} année officine

1 ORGANISATION DE LA MENTION

A. Structure de la formation et organisation pédagogique

Descriptif général de la formation

La 6^{ème} année parcours officine est organisée en deux semestres S1 et S2.

- Organisation

La 6^{ème} année du cycle court parcours officine est organisée en deux semestres S1 et S2, et comprend des enseignements théoriques, dirigés et pratiques. Le S1 comporte des UE fondamentales obligatoires et des UE d'enseignement librement choisies.

En S2, les étudiants doivent réaliser un stage de pratique professionnelle en officine.

Organisation des enseignements

- Cours Magistraux (CM)

Les enseignements de S1 sont organisés en UE. Les thèmes abordés sont en lien direct avec leur futur exercice professionnel.

- Enseignements dirigés (ED)

Les ED sont des illustrations des CM pour en améliorer la compréhension, consistant soit en des exercices, des dossiers cliniques, et surtout des simulations de situations concrètes.

- Travaux pratiques (TP)

Les travaux pratiques sont organisés en S1 et sont axés sur les préparations officinales.

- Les stages

Le stage professionnel en officine est réalisé en S2 pour une durée de 6 mois temps plein accompli de manière continue.

- Supports technologiques

Les étudiants ont à leur disposition :

- ✓ le matériel du service informatique de l'Ensemble Santé faculté de Pharmacie (4 salles) ;
- ✓ la pharmacie expérimentale équipée en informatique spécialisée ;
- ✓ les matériels techniques et scientifiques des laboratoires dédiés à la pédagogie et à la recherche ;
- ✓ les amphithéâtres et les salles de travaux dirigés qui ont tous un équipement audiovisuel informatisé ;
- ✓ Le laboratoire de langue (2 salles).

Informations pédagogiques sur les UE

Le contenu des UE a été défini en accord avec l'arrêté et conformément à des référentiels métiers nationaux.

Un descriptif des UE sera affiché, il sera également disponible sur la plateforme MADOC.

B. Contenus et types d'enseignement

SEMESTRE 1

UE O6-1 Suivi officinal

12 ECTS

EC O6-1-1 Oncologie officinale CM 8h TD 13h

Donner les éléments de compréhension pour la prise en charge optimale du patient traité pour sa pathologie cancéreuse ainsi qu'une connaissance de l'environnement des réseaux de soins (hôpital-officine), interlocuteurs des pharmacies d'officine.

EC O6-1-2 Suivi de la grossesse – Petite enfance TD 20h

Cet enseignement réalisé en collaboration et avec l'intervention des sages-femmes pour aborder différents thèmes comme les conseils en puériculture, la contraception, le suivi de la grossesse, allaitement maternel et artificiel, la nutrition...

EC O6-1-3 Prise en charge officinale TD 78h

Au cours de séances de travaux dirigés, nombreux thèmes abordés en lien direct avec la pratique officinale et nombreuses mises en situation. Ex. : commentaires d'ordonnances, pharmacovigilance et pharmacodépendance, tabacologie, vaccination, orthopédie, dermocosmétologie, ophtalmologie, rappels sur la prise de tension, entretiens pharmaceutiques, conseil vétérinaire, maintien à domicile.....

UE O6-2 Environnement socio-économique

5 ECTS

EC O6-2-1 Gestion comptabilité CM 20h

Acquisition des connaissances suffisantes de la comptabilité (fonctionnement des comptes, factures et TVA, trésorerie, bilans, comptes de résultats, excédent brut d'exploitation, les prêts et crédits, les salaires.....).

EC O6-2-2 Management TD 10h

Mettre les étudiants en situation sur différentes thématiques : intégration dans l'entreprise, rédaction d'une annonce et entretien d'embauche, entretien d'évaluation annuel personnalisé, fiche de poste, gestion des conflits, gestion du temps....

EC O6-2-3 Technique de vente TD 10h

Acquisition de connaissances nécessaires sur le marketing, le merchandising, la politique des prix....

EC O6-2-4 Législation CM 9h

Approfondir les connaissances en législation pharmaceutique (inspection, législation vétérinaire, sécurité sociale...).

UE O6-3 Préparations officinales

2ECTS

EC O6-3-1 Préparations officinales TD 4.5h TP 21h

Réalisation de différentes préparations officinales avec le respect des bonnes pratiques de préparation, la vérification de la pertinence des préparations et leur contrôle.

UE O6-4 Communication

2 ECTS

EC O6-4-1 Communication à l'officine TD 6,5h

Apprendre à mieux communiquer pour l'accueil à l'officine et initiation à l'écoute active.

EC O6-4-2 Psychologie TD 5h

Travailler sous forme d'ateliers sur les aspects de la communication soignant-soigné et sur la gestion du stress et de l'affirmation de soi à l'officine.

EC O6-4-3 Poster Santé Publique CM 2h TD 4h

Travail sur la réalisation d'une affiche porteuse d'un message de santé publique à destination des vitrines pour les officines. Ce travail s'inscrit dans le cadre du Concours de Communication Santé Publique co-organisé par l'Association des Pharmacies Expérimentales et l'Union Technique Intersyndicale Pharmaceutique (UTIP).

EC O6-4-4 Actualités pharmaceutiques CM 1h TD 4h

Réalisation d'une revue de presse sur l'actualité médicale et pharmaceutique.

UE O6-5 Choix obligatoire 1 : Nuisances environnementales II	3 ECTS
<u>EC O6-5-1 Mycologie officinale</u> TP 16,5h	
Compléter les connaissances sur les champignons toxiques et comestibles afin de préparer les étudiants à informer et sensibiliser le patient sur les risques liés à la consommation des champignons. Cet enseignement sera organisé avec des sorties sur le terrain et la mise en place et l'animation d'une exposition mycologique.	
<u>EC O6-5-2 Nuisances d'origine animale</u> CM 5h TD 6h	
Compléter les connaissances sur les animaux venimeux et vénéreux et les étendre à la reconnaissance des animaux nuisibles ou auxiliaires de notre environnement proche.	
UE O6-6 Choix obligatoire 2 : Douleurs et soins palliatifs	3 ECTS
<u>EC O6-6-1 Douleurs et soins palliatifs</u> CM 25h	
Décrire la prise en charge de la douleur et des soins palliatifs (médicamenteuses et non médicamenteuses) et son organisation en France. Définir la place et le rôle du pharmacien d'officine dans cette prise en charge.	
UE O6-7 Choix obligatoire 3 : Conseil en homéopathie	3 ECTS
<u>EC O6-7-1 Conseil en homéopathie</u> CM 8h TD 22h	
Initier les futurs pharmaciens à la thérapeutique homéopathique, avoir une réponse en homéopathie aux principales demandes à l'officine et pouvoir commenter une ordonnance prescrite par un homéopathe.	
<u>SEMESTRE 2</u>	
UE O6-7 Stage de pratique officinale	30 ECTS

Renseigner l'annexe 1 « fiche pédagogique » les 2 onglets « fiche pédagogique et charges enseignement »

- Equipe pédagogique : présentation des membres de l'équipe (avec leurs statuts et appartenances, section de CNU), son organisation et son fonctionnement.

L'équipe pédagogique est constituée de l'ensemble des enseignants de l'UFR de Pharmacie (Enseignants chercheurs, PRAG, et PAST). Des professionnels de santé (officinaux ou hospitaliers) interviennent également dans les enseignements de ce parcours professionnalisant.

Renseigner l'annexe 2 « équipe pédagogique »

Contrôle des connaissances et des compétences :

- modalités d'évaluation des étudiants,
- adaptation des enseignements et de leur contrôle aux étudiants ayant des contraintes particulières.

CYCLE COURT ORIENTATION PROFESSIONNELLE OFFICINE : 6^{ème} année officine

Article 1 - Inscription

L'inscription administrative est annuelle, conformément aux dispositions nationales. L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres, avec possibilité de modifications, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement.

Article 2 - Sessions

Pour cette 6^{ème} année du parcours officine, les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un contrôle continu et régulier et/ou par un examen terminal.

Le contrôle continu consiste en un minimum de deux évaluations.

Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées pour chaque semestre, la 2^{ème} session correspondant à la session de « rattrapage » aura lieu pour les 2 semestres fin juin-début juillet au plus tard.

Organisation des sessions d'examen (sous réserve)

S1 – 1^{ère} session : Fin novembre

S1 – 2^{ème} session : Fin juin / Début Juillet

S2 – 1^{ère} session : Début juin

S2 – 2^{ème} session : Fin juin / Début Juillet

Le calendrier des épreuves est affiché un mois avant le début de chaque session.

Article 3 - Réorientation pas concernés

Article 4 - ECTS

La 6^{ème} année parcours officine est constituée de :

- **7 Unités d'Enseignement (UE) capitalisables** donnant lieu à **30 crédits ECTS** réparties sur le semestre 1 ;

- **Le stage de pratique officinale** donnant lieu à **30 crédits ECTS** et effectué au semestre 2.

Les deux semestres (S1 et S2) comportent chacun 30 crédits ECTS et font l'objet de deux sessions d'examen. Les délibérations de 1^{ère} et de 2^{ème} sessions sont communes à S1 et S2 et ont lieu en juin et en juillet. Les UE sont constituées de cours magistraux **et/ou** d'enseignements dirigés **et/ou** de travaux-pratiques. Les épreuves théoriques (Écrites) d'UE portent sur l'ensemble des programmes des enseignements organisés au sein de l'UE et peuvent prendre en compte le contrôle continu de TP/ED.

L'assiduité aux Travaux-Pratiques et Enseignements Dirigés **est exigée**.

A/ Les UE obligatoires 6^{ème} année officine

	Note sur	Crédits	Durée épreuve
1^{er} semestre (S1)			
UE O6-1 Suivi officinal	/120	12 ECTS	
UE O6-2 Environnement socio-économique	/50	5 ECTS	
UE O6-3 Préparations officinales	/20	2 ECTS	
UE O6-4 Communication	/20	2 ECTS	
UE O6-5 Choix obligatoire 1 : Nuisances environnementales II	/30	3 ECTS	
UE O6-6 Choix obligatoire 2 : Douleurs et soins palliatifs	/30	3 ECTS	
UE O6-7 Choix obligatoire 3 : Conseil en homéopathie	/30	3 ECTS	
Total S3	/300	30 ECTS	
2^{ème} semestre (S2)			
UE O6-8 Stage de pratique officinale	/300	30 ECTS	
Total S2	/300	30 ECTS	
Total 6^{ème} année Parcours Officine	/600	60 ECTS	

B/ UE Choix obligatoire

Les étudiants doivent choisir (*sous réserve du nombre de places disponibles*) 3 UE de choix (9 ECTS) en S1 parmi celles proposées par la Faculté de Pharmacie. Ce choix motivé s'effectuera dans le courant du 1^{er} semestre. En cas d'un nombre trop important de candidatures dans l'une de ces UE de choix, la qualité des motivations exprimées par l'étudiant sera prise en compte pour l'affectation finale.

Article 5 - Validation – capitalisation- compensation

☛ Une UE d'enseignement est définitivement acquise dès lors que la moyenne des éléments constitutifs qui la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire.

☛ Un élément constitutif d'une UE n'est pas capitalisable d'une année universitaire sur l'autre.

☛ Un Semestre (30 ECTS) est validé :

- Dès lors que chacune des UE qui le compose est validée (moyenne d'UE égale ou supérieure à 10/20).
- Par compensation si le total général du semestre est égal ou supérieur à 10/20 et si aucune note d'UE n'est inférieure à 08/20.

☛ Validation du stage officinal :

Elle correspond à l'acquisition de 30 ECTS avec les épreuves suivantes :

- Oral de pratique officinale /160
- Préparations officinales /80
- Posologies /10
- Reconnaissances de plantes / 10
- Pharmacovigilance et pharmacodépendance / 10
- Procédure qualité / 10
- Evaluation du maître de stage / 20

☛ En cas d'ajournement à un Semestre, les étudiants seront convoqués en 2^{ème} session aux épreuves d'UE pour lesquelles ils n'ont pas obtenu la moyenne. **Les notes d'UE supérieures à 10/20 sont définitivement capitalisées et ne peuvent en aucun cas être présentées en examen en vue d'une amélioration de la note.**

Les épreuves de 2^{ème} session d'examen sont organisées **au minimum 15 jours** après la publication des résultats de 1^{ère} session.

Les épreuves de 2^{ème} session d'examen peuvent être organisées à l'écrit ou à l'oral.

☛ Le cycle court à orientation professionnelle officine (6^{ème} année parcours officine) est validée aux conditions suivantes :

- Semestre 1 validé
- et
- Semestre 2 correspondant au stage validé

Article 6 - Progression – redoublement

☛ Les étudiants ajournés à l'issue des examens de la 6^{ème} année officine (semestre 1 et/ou semestre 2) devront impérativement se réinscrire en 6^{ème} année officine en vue de suivre et valider les UE pour lesquelles ils n'ont pas obtenu la moyenne.

➡ **Pour les étudiants n'ayant pas validé uniquement leur stage officiel**, il leur sera demandé de refaire une période de stage dont le jury fixera la durée (6 mois maximum).

Article 7 - Jury d'examen

La composition des Jurys de la 6^{ème} année parcours officine est fixée par une décision du Président de l'Université avant la fin du premier semestre de chaque année et portée à la connaissance des étudiants par affichage. Le Jury se réunit à l'issue de chacune des sessions d'examen.

Le jury est composé d'un Président de Jury et des enseignants de l'équipe pédagogique. Les décisions du jury sont prises à la majorité des membres, chacun des membres disposant d'une voix. En cas de besoin, le Président du jury dispose d'une voix prépondérante.

Les relevés de notes semestriels et annuels comportant les notes et résultats obtenus aux UE ainsi que les ECTS validés seront délivrés par le Service Scolarité aux étudiants.

Article 8 - Mentions de réussite

A l'issue des délibérations, le jury établit un procès-verbal des résultats, signé par le Président du jury, pour affichage.

Une Mention est décernée aux étudiants admis en fonction du total général obtenu (S1 + S2) selon la grille suivante :

- Total $\geq 16/20$ soit $\geq 480/600$ Mention Très Bien
- Total $\geq 14/20$ soit $\geq 420/600$ Mention Bien
- Total $\geq 12/20$ soit $\geq 360/600$ Mention Assez-Bien
- Total $\geq 10/20$ soit $\geq 300/600$ Mention Passable

Article 9 - Inscription par transfert

Les modalités de prise en compte du parcours réalisé par l'étudiant dans l'établissement d'origine sont définies par le respect des maquettes nationales.

Article 10 - Obligations d'assiduité

La présence **à toutes les séances de Travaux Pratiques et d'ED est obligatoire.**

Toute absence doit être justifiée par écrit **dans les 3 jours** à l'Enseignant responsable du TP ou du TP/ED qui appréciera la validité de l'excuse fournie. Un duplicata du justificatif devra également être envoyé **dans les mêmes délais** au Service Scolarité. Si l'absence est considérée comme justifiée par l'Enseignant, celui-ci indiquera à l'étudiant les modalités de rattrapage de la séance dans la période de l'enseignement concerné (dans la mesure du possible).

L'absence à une ou plusieurs épreuves de contrôle des connaissances (contrôle continu ou examen terminal) est sanctionnée par un « zéro informatique » mais ne peut empêcher ni un calcul de moyenne ni une validation de l'année.

Une absence à un examen terminal ne peut donner lieu à une épreuve de remplacement pour la même session.

La présence en stage est obligatoire. Toute absence doit être justifiée auprès du maître de stage et de la scolarité. Pour une absence supérieure à une semaine (7 jours), le stage devra être prolongé d'une durée équivalente.

Article 11 - Stages et visites

Le stage ne pourra débuter qu'après signature d'une convention entre l'UFR des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques et le Maître de stage. Un suivi de l'étudiant et une visite par le conseiller de stage sont effectués comme indiqué sur les conventions nationales de la formation.

Article 12 - Régime spécial

Pour les étudiants bénéficiant de régimes spéciaux d'études : sportif de haut niveau, musicien, école Inserm... des modalités pédagogiques spécifiques peuvent être mises en place. L'étudiant doit en faire la demande avant le début de l'enseignement : des aménagements d'horaires ou de modalités d'évaluation (étalement de la formation sur deux ans au lieu d'une) conformément au règlement de l'Université de Nantes peuvent être mis en place.

Article 13 - Fraude

Tous les dispositifs de communication et de stockage des données sont strictement interdits pendant les épreuves d'examen terminal et de contrôle continu (téléphones portables, assistants personnels...).

Article 14 - Dispositions transitoires 2015-2016

Les étudiants déclarés ajournés à l'issue des examens de 6^{ème} année de Pharmacie 2014-2015 (ancien régime) selon la réglementation en vigueur en 2014-2015, seront dans l'obligation de se réinscrire en – 6^{ème} année officine 2015-2016 (nouveau régime). L'étudiant devra donc suivre la nouvelle maquette pédagogique.

Renseigner l'annexe 3 : contrôle de connaissance

- Aide à la réussite, à la poursuite d'études et/ou à l'insertion professionnelle :
 - information des étudiants en cours de 6^{ème} année (stages, conférences, intervenants extérieurs),
 - accompagnement des étudiants,
 - dispositifs en faveur des étudiants ayant des difficultés pédagogiques, en échec ou en voie d'abandon.

- Pilotage de la formation
 - les modalités d'évaluation des enseignements par les étudiants,
 - les modalités du suivi des diplômés.

ANNEXES

- ⇒ Annexe 1 : Fiche pédagogique
- ⇒ Annexe 2 : Charges d'enseignement
- ⇒ Annexes 3a et b : Enseignants de l'établissement
Intervenants professionnels extérieurs
- ⇒ Annexes 4a, b, c : Contrôle de connaissance

ANNEXE 1 : FICHE PEDAGOGIQUE /Troisième cycle court : 6^{ème} année officine

1	2	3	4			5	6	7
UE : Code*, intitulé et nature	N° Sem	Éléments Constitutifs (EC) de l'UE : Code* et intitulé	Nb d'heures encadrées par mode pédagogique			Total H encadrées	Nb d'heures de travail personnel	Nb d'ECTS
			CM	TD	TP			
UE O6-1 - Suivi officinal	1	EC O6-1-1 : Oncologie officinale	8	13	0	21	10	12
		EC O6-1-2 : Suivi de la grossesse - Petite enfance	0	20	0	20	5	
		EC O6-1-3 : Prise en charge officinale	0	78	0	78	10	
UE O6-2 - Environnement socio-économique	1	EC O6-2-1 : Gestion comptabilité	20	0	0	20	10	5
		EC O6-2-2 : Management	0	10	0	10	2	
		EC O6-2-3 : Technique de vente - Merchandising	0	10	0	10	5	
		EC O6-2-4 : Législation	9	0	0	9	4	
UE O6-3 - Préparations officinales	1	EC O6-3-1 : Préparations officinales	0	4,5	21	25,5	5	2
UE O6-4 - Communication	1	EC O6-4-1 : Communication à l'officine	0	6,5	0	6,5	2	2
		EC O6-4-2 : Psychologie	0	5	0	5	0	
		EC O6-4-3 : Poster Santé Publique	2	4	0	6	8	
		EC O6-4-4 : Actualités pharmaceutiques	1	4	0	5	8	
UE O6-5 - UE choix 1 : Nuisances environnementales II	1	EC 6-5-1 : Mycologie officinale	0	0	16,5	16,5	5	3
		EC 6-5-2 : Nuisances d'origine animale	5	6	0	11	2	
UE O6-6 - UE choix 2 : Douleurs et soins palliatifs	1	EC O6-6-1 : Douleurs et soins palliatifs	25	0	0	25	10	3
UE O6-7 - UE choix 3 : Conseil en homéopathie	1	EC O6-7-1 : Conseil en homéopathie	8	22	0	30	10	3
TOTAL SEMESTRE 1			78	183	37,5	298,5	96	30
UE O6-8 - Stage officinal	2	EC O6-8 : Stage officinal						30
TOTAL SEMESTRE 2			0	0	0	0	0	30
VOLUME HORAIRE TOTAL ETUDIANT PARCOURS OFFICINE (heures encadrées plus travail personnel : somme colonnes 5+6)						298,5	96	394,5

ANNEXE 2 / Intitulé du diplôme : Troisième cycle court orientation professionnelle « Calcul des charges d'enseignement »

Norme * (effectifs/groupe)	CM	102	TD	26	TP	26
-------------------------------	----	-----	----	----	----	----

* Avant de compléter le tableau ci-dessous, ne pas oublier de renseigner les normes de groupe, telles que définies par l'établissement.

Les UE à prendre en compte sont celles rattachées à l'UFR.

Les effectifs à prendre en compte sont ceux prévus dans chaque EC

N° / intitulé de l'UE (Unité d'Enseignement)	Niveau de l'UE dans le cycle L (S1, S2, S3, etc.)	Éléments Constitutifs (EC) de l'UE	Volume horaire pour l'étudiant				Effectifs totaux attendus dans l'EC tous parcours confondus	Charges d'enseignement, compte tenu du nb de groupe et de la nature de l'enseignement						Observations	
			Modalités de l'enseignement					Nombre de groupes / Charges d'enseignement en heures brutes							
			CM	TD	TP	Total		Gr	CM	Gr	TD	Gr	TP		Total Charges en H éq TD
UE O6-1 - Suivi officinal	S1	EC O6-1-1 : Oncologie officinale	8	13	0	21	40	1	8	2	26	2	0	38,00	Nombre d'étudiants variables selon les choix de parcours Enseignement réalisé dans la pharmacie pédagogique avec un nombre de place limité
		EC O6-1-2 : Suivi de la grossesse - Petite enfance	0	20	0	20	40	1	0	3	60	2	0	60,00	
		EC O6-1-3 : Prise en charge officinale	0	78	0	78	40	1	0	2	156	2	0	156,00	
TOTAL UE					119			8		242		0	254		
UE O6-2 - Environnement socio-économique	S1	EC O6-2-1 : Gestion comptabilité	20	0	0	20	40	1	20	2	0	2	0	30,00	
		EC O6-2-2 : Management	0	10	0	10	40	1	0	2	20	2	0	20,00	
		EC O6-2-3 : Technique de vente - Merchandising	0	10	0	10	40	1	0	2	20	2	0	20,00	
		EC O6-2-4 : Législation	9	0	0	9	40	1	9	2	0	2	0	13,50	
TOTAL UE				49			29,0		40		0	83,50			
UE O6-3 - Préparations officinales	S1	EC O6-3-1 : Préparations officinales	0	4,5	21	25,5	40	1	0	2	9	2	42	51,00	
TOTAL UE					25,5			0		9		42	51		
UE O6-4 - Communication	S1	EC O6-4-1 : Communication à l'officine	0	6,5	0	6,5	40	1	0	2	13	2	0	13,00	Enseignement réalisé dans la pharmacie pédagogique avec un nombre de place limité
		EC O6-4-2 : Psychologie	0	5	0	5	40	1	0	3	15	2	0	15,00	
		EC O6-4-3 : Poster Santé Publique	2	4	0	6	40	1	2	2	8	2	0	11,00	
		EC O6-4-4 : Actualités pharmaceutiques	1	4	0	5	40	1	1	2	8	2	0	9,50	
TOTAL UE				22,5			3		44		0	48,5			
UE O6-5 - UE choix 1 : Nuisances environnementales II	S1	EC 6-5-1 : Mycologie officinale	0	0	16,5	16,5	40	1	0	2	0	2	33	33,00	
		EC 6-5-2 : Nuisances d'origine animale	5	6	0	11	40	1	5	2	12	2	0	19,50	
TOTAL UE					27,5			5		12		33	52,5		
UE O6-6 - UE choix 2 : Douleurs et soins palliatifs	S1	EC O6-6-1 : Douleurs et soins palliatifs	25	0	0	25	40	1	25	2	0	2	0	37,50	
TOTAL UE					25			25		0		0	37,5		
UE O6-7 - UE choix 3 : Conseil en homéopathie	S1	EC O6-7-1 : Conseil en homéopathie	8	22	0	30	40	1	8	2	44	2	0	56,00	
TOTAL UE					30			8		44		0	56		
TOTAL PARCOURS semestre 1					299			78		391		75	583		
UE O6-8 - Stage officinal	S2	EC O6-8 : Stage officinal				0	40	1	0	2	0	2	0	0,00	
TOTAL DIPLÔME					299			78		391		75	583		

ENSEIGNANTS DE L'ETABLISSEMENT

Nom usuel	Libellé du grade	Code CNU
ALVAREZ RUEDA Nidia	MT.CONF.CL NORM.	87
BARD Jean-Marie	PROF.UN.PRAT.HO. 1CL	82
BAZIN Marc-Antoine	MT.CONF.CL NORM.	86
BIGOT-CORBEL Edith	MCU - PH 1CL	82
BILLON CHABAUD Aurélie	MT.CONF.CL NORM.	85
BIRKLE Stéphane	PRF.UNI. 2 CL	87
BONNAUD-ANTIGNAC Angélique	PRF shs	
BOBIN-DUBIGEON Christine	MT.CONF.CL NORM.	86
BOURGEOIS Mickaël	MCU - PH 2CL	80
CARBONNELLE Delphine	MT.CONF.CL NORM.	86
CAROFF Nathalie	PRF.UNI. 2 CL	87
CLOUET Johann	MCU - PH 2CL	80
COIFFARD Laurence	PRF.UNI.1 CL	85
COLLIN-WIELGOSZ Gaétane	MT.CONF.CL NORM.	85
COUTEAU Céline	MT.CONF.CL NORM.	85
COUZINET-MOSSION Aurélie	MT.CONF.CL NORM.	85
CREMET Lise	MCU - PH 2CL	87
DEGRAEF MOUGIN Marie	MT.CONF.CL NORM.	85
DEHAUT Frédéric	MAST	85
DUFLOS Muriel	PRF.UNI. 1 CL	86
FAIVRE CHAUVET Alain	PROF.UN.PRAT.HO. 2CL	80
FERRE Virginie	PROF.UN.PRAT.HO. 2CL	82
GARNIER-OURLIAC Isabelle	MT.CONF.CL NORM.	85
GAUTIER Hélène	MT.CONF.CL NORM.	85
GRIMANDI Gaël	PROF.UN.PRAT.HO. 2CL	80
GROVEL Olivier	MT.CONF.CL NORM.	86
HARDOUIN Jean-Benoit	MT.CONF.CL NORM.	85
HERRENKNECHT Christine	PRF.UNI.2CL	85
IMBERT Berthe-Marie	PROF.UN.PRAT.HO. 1CL	82
JACQUOT Catherine	MT.CONF.CL NORM.	86
LANG François	PRF.UNI. 1 CL	86
LE NEEL Tanguy	MT.CONF.CL NORM.	85
LE PAPE Patrice	PROF.UN.PRAT.HO. 1CL	82
LOGE Cédric	MT.CONF.CL NORM.	86
MARCHAND Pascal	PRF.UNI. 2 CL	86
MOUGIN-DEGRAEFF Marie	MCU - PH 2CL	80
NAVAS HOUSSAIS Dominique	MCU - PH 2CL	81
NAZIH El-Hassane	MT.CONF.CL NORM.	87
NAZIH Françoise	MT.CONF.CL NORM.	87
OLIVIER Christophe	MT.CONF.CL NORM.	86
OURLIAC-GARNIER Isabelle	MT.CONF.CL NORM.	85
PAGNIEZ Fabrice	MT.CONF.CL NORM.	87
PATRICE Thierry	PROF.UN.PRAT.HO. 2CL	81
PETIT Karina-Ethel	MT.CONF.CL NORM.	86
PIESSARD Sylvie	PROF.UN.PRAT.HO. 2CL	81
PINEAU Alain	PROF.UN.PRAT.HO. 1CL	81
POIRIER Laurence	MT.CONF.CL NORM.	85
POUCHUS Yves-François	PRF.UN. CL EX	87
RABU Catherine	MT CONF CL NORM	86
REYNAUD Alain	PROF.UN.PRAT.HO. 1CL	82
RIVAIN Véronique	PROF.UN.PRAT.HO. 2CL	80
ROBERT Jean-Michel	PRF.UNI. 1CL	86
ROUILLER Catherine	MT.CONF.CL NORM.	86
ROUSSAKIS Christos	PRF.UNI. CL EX	87
ROUSSEAU Pascale	MAST	
RUIZ Nicolas	MT.CONF.CL NORM.	87
SALLENAVE-NAMONT Claire	MT.CONF.CL NORM.	87
THOMARE Patrick	MAST	
VERGNOUX Aurore	MT.CONF.CL NORM.	85
VERRON Elise	MT.CONF.CL NORM.	86
VEYRAC Aude	MAST	

INTERVENANTS EXTERIEURS - PROFESSIONNELS

Nom usuel	Entreprise ou organisme d'origine
BRASSARD Flavian	Pharmacien
COLLIN Mathieu	Pharmacien
DAYOT Françoise	Diététicienne ICO
DE CHAUVIGNY Edwige	Medecin CHU
DERREDINGER Isabelle	Sage-femme école de sage femme
EGRON Caroline	Pharmacien
ESTEVEZ Lucie	Pharmacien
FILLATRE Anne	Infirmière ICO
FRONTEAU Clémentine	PH CHU
GUERLAIS Marylène	Pharmacien Praticien CHU
LAUTREDOU Anne	Pharmacien
LAIB Nadia	Infirmière ICO
LE GUILLANTON Nathalie	Sage-femme école de sage femme
LE ROUX Patrick	Comptable
LE VU Dominique	Pharmacien
MANDINE Gérard	Médecin homéopathe
MINVIELLE Philippe	Pharmacien-Inspecteur
NIZARD Julien	Medecin CHU
PICOT Sophie	Pharmacien
POULIQUEN Hervé	Oniris
SORIN Stéphanie	Pharmacien
VIGNEAU Caroline	Pharmacien,

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

INTITULE DU DIPLOME: 6^{ème} année officine

TABEAU RECAPITULATIF

U.E. O6-1 : intitulé		Suivi officinal										Coefficient de l'U.E.		6 nombre d'ECTS		12				
Matière	Coef	1ère session									2è session									
		régime ordinaire						dispensé d'assiduité			régime ordinaire						dispensé d'assiduité			
		contrôle continu			examen terminal			examen terminal			contrôle continu			examen terminal			examen terminal			
		écrit	oral	TP	écrit	oral	TP	écrit	oral	TP	écrit	oral	TP	écrit	oral	TP	écrit	oral	TP	
EC O6-1-1 : Oncologie officinale	2			1														1		
EC O6-1-2 : Suivi de la grossesse - Petite enfance	2			1														1		
EC O6-1-3 : Prise en charge officinale	4			1														1		

U.E. O6-2 : intitulé		Environnement socio-économique										Coefficient de l'U.E.		2,5 nombre d'ECTS		5				
Matière	Coef	1ère session									2è session									
		régime ordinaire						dispensé d'assiduité			régime ordinaire						dispensé d'assiduité			
		contrôle continu			examen terminal			examen terminal			contrôle continu			examen terminal			examen terminal			
		écrit	oral	TP	écrit	oral	TP	écrit	oral	TP	écrit	oral	TP	écrit	oral	TP	écrit	oral	TP	
EC O6-2-1 : Gestion comptabilité	2						1											1		
EC O6-2-2 : Management	1			1														1		
EC O6-2-3 : Technique de vente - Merchandising	1						1											1		
EC O6-2-4 : Législation	1						1											1		

U.E. O6-3 : intitulé		Préparations officinales										Coefficient de l'U.E.		1 nombre d'ECTS		2				
Matière	Coef	1ère session									2è session									
		régime ordinaire						dispensé d'assiduité			régime ordinaire						dispensé d'assiduité			
		contrôle continu			examen terminal			examen terminal			contrôle continu			examen terminal			examen terminal			
		écrit	oral	TP	écrit	oral	TP	écrit	oral	TP	écrit	oral	TP	écrit	oral	TP	écrit	oral	TP	
EC O6-3-1 : Préparations officinales	1					1													1	

U.E. O6-4 : intitulé		Communication										Coefficient de l'U.E.		1 nombre d'ECTS		2				
Matière	Coef	1ère session									2è session									
		régime ordinaire						dispensé d'assiduité			régime ordinaire						dispensé d'assiduité			
		contrôle continu			examen terminal			examen terminal			contrôle continu			examen terminal			examen terminal			
		écrit	oral	TP	écrit	oral	TP	écrit	oral	TP	écrit	oral	TP	écrit	oral	TP	écrit	oral	TP	
EC O6-4-1 : Communication à l'officine	1			1														1		
EC O6-4-2 : Psychologie	1			1														1		
EC O6-4-3 : Poster Santé Publique	1	1																1		
EC O6-4-4 : Actualités pharmaceutiques	1			1														1		

U.E. O6-5 : intitulé UE choix 1 : Nuisances environnementales II **Coefficient de l'U.E.** 1,5 **nombre d'ECTS** 3

Matière	Coef	1ère session									2è session								
		régime ordinaire						dispensé d'assiduité			régime ordinaire						dispensé d'assiduité		
		contrôle continu			examen terminal			examen terminal			contrôle continu			examen terminal			examen terminal		
		écrit	oral	TP	écrit	oral	TP	écrit	oral	TP	écrit	oral	TP	écrit	oral	TP	écrit	oral	TP
EC 6-5-1 : Mycologie officinale	1	1															1		
EC 6-5-2 : Nuisances d'origine animale	1			1													1		
.....																			
.....																			

U.E.O6-6 : intitulé UE choix 2 : Douleurs et soins palliatifs **Coefficient de l'U.E.** 1,5 **nombre d'ECTS** 3

Matière	Coef	1ère session									2è session								
		régime ordinaire						dispensé d'assiduité			régime ordinaire						dispensé d'assiduité		
		contrôle continu			examen terminal			examen terminal			contrôle continu			examen terminal			examen terminal		
		écrit	oral	TP	écrit	oral	TP	écrit	oral	TP	écrit	oral	TP	écrit	oral	TP	écrit	oral	TP
EC O6-6-1 : Douleurs et soins palliatifs	1				1												1		
.....																			
.....																			

U.E. O6-7 : intitulé UE choix 3 : Conseil en homéopathie **Coefficient de l'U.E.** 1,5 **nombre d'ECTS** 3

Matière	Coef	1ère session									2è session								
		régime ordinaire						dispensé d'assiduité			régime ordinaire						dispensé d'assiduité		
		contrôle continu			examen terminal			examen terminal			contrôle continu			examen terminal			examen terminal		
		écrit	oral	TP	écrit	oral	TP	écrit	oral	TP	écrit	oral	TP	écrit	oral	TP	écrit	oral	TP
EC O6-7-1 : Conseil en homéopathie	1				1												1		
.....																			
.....																			

U.E. O6-8 : intitulé **Stage officinal** Coefficient de l'U.E. **15** nombre d'ECTS : **30**

Matière	Coef	1ère session									2è session								
		régime ordinaire						dispensé d'assiduité			régime ordinaire						dispensé d'assiduité		
		contrôle continu			examen terminal			examen terminal			contrôle continu			examen terminal			examen terminal		
		écrit	oral	TP	écrit	oral	TP	écrit	oral	TP	écrit	oral	TP	écrit	oral	TP	écrit	oral	TP
EC O6-8 : Stage officinal																			
Oral de pratique officinale	8					1									1				
Préparations officinales	4						1									1			
Posologie	0,5	1											1						
Reconnaissance de plantes	0,5			1											1				
Pharmacovigilance - pharmacodépendance	0,5			1												1			
Procédure qualité	0,5	1												1					
Evaluation maître de stage	1			1											1				